

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Lors de la séance d'ouverture, les membres du Conseil exécutif seront invités à envisager également l'adoption de procédures spéciales régissant la conduite des séances du Conseil exécutif lui permettant de mener à bien ses travaux sous une forme hybride.

2. Rapport du Directeur général

3. Résultats de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé, tenue en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies

Le Conseil discutera des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé de novembre 2021, convoquée conformément à la décision WHA74(16) (2021).

4. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif

Le Conseil sera invité à examiner les recommandations et les observations des comités régionaux dans les rapports présentés conformément à la décision WHA65(9) (2012).

5. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la trente-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir du 19 au 21 janvier 2022.

6. Poste de Directeur général

6.1 Désignation des candidats

6.2 Projet de contrat

6.3 Modalités du deuxième forum des candidats¹

¹ Il est proposé de supprimer ce point.

Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

7. Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Un rapport sera présenté et fera suite aux décisions WHA72(11) (2019), EB146(14) (2020), EB148(3) (2021), WHA74(10) (2021) et WHA74(11) (2021), ainsi qu'aux résolutions WHA73.10 (2020), WHA74.4 (2021) et WHA74.5 (2021), dans lesquelles le Directeur général était prié d'élaborer huit tâches spécifiques en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et de promotion de la santé mentale et du bien-être, et de présenter deux rapports de situation. Le rapport de synthèse est présenté avec 10 annexes conformément à la décision WHA72(11) (2019) qui demandait un rapport de synthèse sur la lutte contre les maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale. Le Conseil est invité à prendre note des annexes 5 et 6¹ et d'envisager un projet de décision recommandant la présentation des projets de documents d'orientation figurant aux annexes 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et 10² à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé pour adoption.

8. Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles

En réponse à la demande formulée dans la décision WHA74(20) (2021), le Directeur général présentera un rapport décrivant les projets de stratégies mondiales du secteur de la santé contre, respectivement, le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles pour la période 2022-2030. Le rapport présentera le but, la vision, les objectifs, les orientations stratégiques et le cadre d'action et de mise en œuvre des stratégies, qui ont été élaborées au moyen d'un large processus de consultation. Le Conseil sera invité à examiner les projets de stratégies et à recommander leur adoption à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

9. Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose

Un rapport sera soumis en réponse à la demande formulée dans la résolution WHA73.3 (2020), dans laquelle l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour mettre fin à la tuberculose, notamment en ce qui concernait la Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose, afin de faciliter les préparatifs de l'examen d'ensemble de la question par les chefs d'État et de gouvernement lors d'une réunion de haut niveau des Nations Unies sur la tuberculose en 2023. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires comme l'énonce le document.

¹ Traitant, respectivement, de l'élimination du cancer du col de l'utérus, ainsi que de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles et de la promotion de la santé mentale.

² Traitant, respectivement, du projet de feuille de route 2023-2030 pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030 ; du projet de recommandations visant à renforcer les mesures prises contre le diabète ; du projet de stratégie mondiale sur la santé bucco-dentaire ; du projet de recommandations sur les politiques de lutte contre les maladies non transmissibles dans les situations d'urgence humanitaire ; du projet de plan d'action mondial intersectoriel sur l'épilepsie et les autres troubles neurologiques ; du projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool ; du projet de recommandations pour la prévention de l'obésité ; et du projet de plan de travail du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles.

10. Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030

Suite à la demande formulée dans la décision WHA73(33) (2020), le Directeur général présentera un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à donner des orientations sur le maintien des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route et à veiller à ce que les interventions contre les maladies tropicales négligées soient considérées comme parties intégrantes des services de santé essentiels dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

11. Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

Conformément à la résolution WHA70.14 (2017) et à la décision WHA73(9) (2020), le Directeur général présentera un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, notamment un résumé du projet de rapport mondial pour 2021 sur le Programme pour la vaccination à l'horizon 2030, qui procure des données de référence permettant de suivre les progrès de la vaccination jusqu'en 2030 et détaille l'état de sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations comme l'énonce le document.

12. Lutte anti-infectieuse

Le Directeur général présentera un rapport sur la propagation des infections et la résistance aux antimicrobiens dans les établissements de soins et leurs conséquences, ainsi que sur la situation mondiale des programmes de lutte anti-infectieuse au niveau national et au niveau des établissements, y compris les lacunes et les problèmes rencontrés. Le rapport présentera aussi une vue d'ensemble des activités récentes de l'OMS en matière de lutte anti-infectieuse et proposera des priorités et des actions visant à améliorer les programmes y afférents. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

13. Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030

Conformément à la résolution WHA73.9 (2020), le Directeur général présentera un rapport de situation sur la feuille de route mondiale intitulée « Vaincre la méningite à l'horizon 2030 ». Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des indications supplémentaires, en particulier sur la création d'un groupe d'appui stratégique pour donner davantage d'importance à la méningite et formuler des conseils sur la manière de renforcer l'intégration de la prévention et de la prise en charge de cette maladie dans les soins de santé primaires.

14. Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux

Lors des débats de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021, les États Membres ont reconnu la nécessité d'une nomenclature standardisée des dispositifs médicaux et ont appelé à l'organisation d'autres activités, consultations et séances d'information sur le sujet. Le Secrétariat s'est engagé à présenter un nouveau rapport sur la question au Conseil exécutif à sa cent cinquantième session. Le rapport du Directeur général contient des détails sur la réponse du Secrétariat aux demandes des États Membres et sur les résultats des enquêtes et consultations menées à bien. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

15. Urgences de santé publique : préparation et action

15.1 Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires

Conformément à la résolution WHA74.7 (2021), le Directeur général présentera un rapport sur la mise en œuvre de la résolution, y compris l'appui apporté au Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

Conformément au paragraphe 6 de la résolution WHA74.7 (2021), le Directeur général transmettra au Conseil exécutif le rapport du Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires, avec des propositions de mesures à l'intention des États Membres, du Secrétariat de l'OMS et des acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, pour examen par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires.

15.2 Commission permanente de préparation et de riposte aux pandémies et aux situations d'urgence

Sur recommandation du Bureau du Conseil exécutif en 2021,¹ le Directeur général communiquera un rapport contenant une proposition de création d'une commission permanente de préparation et de riposte aux pandémies et aux situations d'urgence chargée de fournir des orientations et, le cas échéant, de formuler des recommandations au Conseil concernant les travaux en cours sur les propositions de politiques relatives à la préparation et à la riposte aux pandémies et aux situations d'urgence.

15.3 Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

Donnant suite aux demandes formulées dans la résolution EBSS3.R1 (2015), la décision WHA68(10) (2015) et la résolution WHA73.8 (2020), le Directeur général présentera un rapport qui fournira des informations sur toutes les situations d'urgence classées de niveau 3 par l'OMS, sur les situations d'urgence déclarées de niveau 3 par le Comité permanent interorganisations des Nations Unies et sur toutes les urgences de santé publique de portée internationale pour lesquelles l'OMS a dû prendre des mesures en 2021 (jusqu'au 30 septembre) aux niveaux mondial, régional et national, dans un but de préparation, de prévention, de détection et de riposte face aux situations d'urgence sanitaire. Il décrira également la réponse à la demande faite dans la résolution WHA73.8 concernant le système de surveillance des attaques contre les structures médicales dans les situations d'urgence humanitaire complexes. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

15.4 Préparation en cas de grippe

Donnant suite à la demande formulée dans la décision WHA73(14) (2020), le Directeur général présentera un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision, y compris l'application de la Stratégie mondiale de lutte contre la grippe 2019-2030, le renforcement de la surveillance par l'intermédiaire du système mondial OMS de surveillance de la grippe et de riposte, ainsi que la promotion et le respect du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations comme l'énonce le document.

¹ Voir la note à la fin du document.

15.5 Initiative mondiale Santé pour la paix

Sur recommandation du Bureau du Conseil exécutif en 2021,¹ le Directeur général présentera un rapport sur l'Initiative mondiale Santé pour la paix, qui vise à positionner le secteur de la santé en tant que contributeur à la paix et à la cohésion sociale en intégrant dans les programmes de l'OMS la prise en considération des risques de conflit et la réactivité à la paix. Le rapport décrira les travaux de cette initiative, ses réalisations et les voies proposées pour aller de l'avant. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations comme l'énonce le document.

16. Poliomyélite

16.1 Éradication de la poliomyélite

Conformément aux mandats en cours, notamment en application de la résolution WHA71.15 (2018), le Directeur général présentera un rapport faisant le point sur les mesures prises pour atteindre les buts 1 et 2 (« interrompre définitivement toute transmission du poliovirus dans les pays d'endémie » et « arrêter la transmission des poliovirus circulant dérivés d'une souche vaccinale et prévenir les flambées dans les pays où la poliomyélite n'est pas endémique ») de la Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026 qui a reçu un soutien lors de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé, sur l'effet persistant de la pandémie de COVID-19 sur l'action mondiale d'éradication de la poliomyélite et sur la situation du financement à la fin de l'année 2021. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

16.2 Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification

Conformément à la décision WHA70(9) (2017), le Directeur général fera le point de la situation concernant la mise en œuvre du plan d'action stratégique de l'OMS pour la transition pour la période 2019-2023, en récapitulant les progrès réalisés et les enjeux au niveau des pays. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations comme l'énonce le document.

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

17. La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Suite à la demande formulée dans la décision WHA73(26) (2020), le Directeur général présentera un rapport sur la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, qui inclut le rapport biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les orientations en vue de mettre un terme aux formes inappropriées de promotion des aliments pour nourrissons et jeunes enfants. Le rapport comprendra également en annexe un rapport sur la portée et l'impact des stratégies de commercialisation numérique pour la promotion des substituts du lait maternel. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et de son annexe et à examiner un projet de décision qui recommandera à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé de demander des orientations à l'intention des États Membres sur les mesures réglementaires visant à restreindre la commercialisation numérique des substituts du lait maternel.

¹ Voir la note à la fin du document.

18. Cadre de mise en œuvre de l’OMS pour le troisième milliard

Le cadre de mise en œuvre du Secrétariat pour la priorité stratégique relative à l’amélioration de la santé de la population guide les travaux menés aux trois niveaux de l’OMS pour atteindre l’objectif d’un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d’un meilleur état de santé et d’un plus grand bien-être. Le Directeur général soumettra un rapport décrivant les modalités de mise en œuvre du cadre au travers de 10 initiatives phares qui reflètent l’approche transversale et multisectorielle de cet objectif. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires comme l’énonce le document.

- Stratégie mondiale de l’OMS pour la sécurité sanitaire des aliments

Donnant suite à la demande formulée dans la résolution WHA73.5 (2020), le Directeur général présentera un rapport sur la mise à jour de la stratégie mondiale de l’OMS pour la sécurité sanitaire des aliments, décrivant le processus de mise à jour et résumant les principaux contenus du projet de stratégie. Le Conseil sera invité à examiner un projet de décision recommandant que la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé adopte, entre autres, la stratégie mondiale actualisée.

- Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels – Lutte anti-infectieuse

Suivant la recommandation des membres du Bureau du Conseil de septembre 2021,¹ le Directeur général soumettra un rapport qui résume les mesures recommandées par l’OMS, l’OIE et le PNUE sur la réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels et décrit les activités prévues en lien avec la mise en œuvre de la stratégie pour la sécurité sanitaire des aliments et l’initiative « Une seule santé ». Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

19. Questions budgétaires et financières

19.1 Financement et exécution du budget programme 2020-2021 et perspectives de financement du budget programme 2022-2023

Le Directeur général présentera un rapport sur le financement et l’exécution du budget programme 2020-2021 et fera le point sur la situation financière pour le budget programme 2022-2023. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

19.2 Budget programme 2022-2023

Donnant suite à la demande formulée dans la résolution WHA74.3 (2021), le Directeur général présentera les grandes lignes d’une proposition de révision du budget-programme 2022-2023.

Le Directeur général présentera également un rapport exposant les raisons de la prolongation de la période couverte par le treizième programme général de travail. L’extension proposée s’explique par le fait que les efforts mondiaux pour atteindre les cibles du triple milliard et les objectifs de développement durable ne pourront porter leurs fruits dans les temps, la pandémie de COVID-19 exacerbant les

¹ Voir la note à la fin du document.

difficultés rencontrées. Le Conseil sera invité à examiner un projet de résolution recommandant que la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé approuve le report de la date de fin du treizième programme général de travail jusqu'en 2025.

19.3 Financement durable : rapport du Groupe de travail

Comme le prévoit la décision EB148(12) (2021) et s'appuyant sur les observations formulées à l'occasion des discussions qui se sont tenues lors de la trente-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif (octobre 2020) et de la Commission B de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé (reprise de session, novembre 2020), le Directeur général communiquera à l'examen du Conseil exécutif le rapport final du Groupe de travail sur le financement durable, ainsi que les recommandations et autres conclusions du Groupe de travail.

19.4 Barème des contributions 2022-2023

Le Directeur général présentera le rapport sur le barème des contributions révisé pour l'exercice 2022-2023, ainsi qu'un projet de résolution recommandant l'adoption du barème par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

19.5 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution : situation au regard de l'année 2020

Le Directeur général présentera un rapport sur l'état du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, ainsi qu'un projet de résolution recommandant à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter une résolution relative aux États Membres redevables d'arriérés de contributions.

19.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

20. Questions relatives à la gestion

20.1 Prévention de l'exploitation sexuelle, des abus sexuels et du harcèlement sexuel

Le Directeur général présentera un rapport en application de la décision EB148(4) (2021), ainsi qu'une mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'intervention de la direction de l'OMS concernant le rapport de la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

Le Directeur général transmettra également au Conseil le rapport du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, contenant les constatations et les recommandations de son sous-comité sur l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel. Le rapport traite des moyens de renforcer les politiques et procédures de l'OMS dans ce domaine, notamment les éléments suivants : clarifier les rôles, les responsabilités et les chaînes hiérarchiques du personnel ; renforcer les capacités, la cohérence et les compétences en interne ; mettre en œuvre une approche fondée sur les risques ; et mener un changement porteur de transformation dans la culture. Le Conseil sera invité à examiner le rapport.

20.2 Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2022-2023

Le Bureau de l'évaluation présentera un rapport qui décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail pour l'évaluation au cours de l'exercice 2020-2021 et expose le plan de travail proposé pour l'évaluation au cours de l'exercice 2022-2023. Ce dernier couvre à la fois les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées planifiées et établies en consultation avec des hauts responsables de l'ensemble de l'Organisation et examinées avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à approuver le plan de travail proposé.

21. Questions de gouvernance

21.1 Stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an

- Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Comme demandé dans la décision WHA73(15) (2020) intitulée « Réforme de l'OMS : gouvernance » en ce qui concerne les stratégies ou plans d'action mondiaux dont l'expiration est prévue dans un délai d'un an, le Directeur général présentera un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires comme l'énonce le document.

21.2 Réforme de l'OMS : participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l'OMS

Comme le Conseil l'a demandé en février 2021 à sa cent quarante-huitième session, le Secrétariat a procédé à un essai concernant la tenue de réunions informelles en ligne avec les acteurs non étatiques en relations officielles, les États Membres et le Secrétariat avant la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. Il a également procédé à un essai concernant les déclarations groupées pour un nombre limité de points à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé. Le Directeur général présentera un rapport au Conseil à propos des observations reçues sur les essais, ainsi que des propositions sur la voie à suivre. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision proposant de poursuivre les réunions informelles annuelles avant les sessions de l'Assemblée de la Santé et de procéder à un nouvel essai concernant les déclarations groupées lors de la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé.

21.3 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Conformément à la résolution WHA69.10 (2016) et au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (alinéa a) du paragraphe 68), le Directeur général présentera le sixième rapport annuel sur l'application par l'OMS du Cadre illustrant la collaboration avec ces entités et rendant compte des différents aspects relatifs à l'application du Cadre aux trois niveaux de l'Organisation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

- Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, le Conseil exécutif, par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration, est chargé d'examiner les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques

et de passer en revue la collaboration avec un tiers des entités en relations officielles afin de décider s'il est souhaitable de maintenir ces relations officielles, de les reporter ou d'y mettre fin. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner un projet de décision.

- 21.4 Ordre du jour provisoire de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent cinquante et unième session du Conseil exécutif

22. Comités du Conseil exécutif

- 22.1 Participation au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil sera invité à examiner un rapport sur la mise en œuvre de la décision EB146(5) (2020), dans laquelle il a modifié le mandat du Comité du programme, du budget et de l'administration afin de permettre à un groupe d'observateurs d'assister à ses réunions sous certaines conditions. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations supplémentaires comme l'énonce le document.

- 22.2 Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance

- Mandat

Le Directeur général transmettra pour examen au Conseil un rapport présentant les propositions de révision du mandat du Comité consultatif.

- Composition [le cas échéant]

- 22.3 Comités des fondations et groupes de sélection

Le Directeur général soumettra des rapports résumant les conclusions des réunions des comités de sélection pour les prix qui seront décernés en 2022.

23. Questions relatives au personnel

- 23.1 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

Dans une déclaration au Conseil, le représentant des associations du personnel de l'OMS, du CIRC, de l'OPS et de l'ONUSIDA mettra en évidence les avis des membres à propos des questions qui sont jugées très importantes en ce moment pour l'Organisation.

- 23.2 Rapport de l'Ombudsman

Depuis 2018, tous les ombudsmans de l'OMS présentent au Conseil un rapport annuel conjoint de leurs activités. L'Ombudsman présentera un rapport rédigé à l'issue de consultations avec les ombudsmans régionaux et décrivant leurs activités depuis le rapport précédent. Ce rapport présentera également les grandes lignes des problèmes systémiques les plus pertinents recensés au cours de la période examinée et le suivi de la réponse donnée par l'administration aux recommandations émises dans les précédents rapports.

23.3 Ressources humaines : informations actualisées

Le Directeur général présentera une mise à jour du rapport annuel sur les ressources humaines 2020, dont la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé a pris note en mai 2021. Le rapport résumera les données sur la main-d'œuvre et décrira les activités menées dans le cadre de la stratégie des ressources humaines et dans les principaux domaines de transformation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

23.4 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du personnel sont soumis pour confirmation au Conseil en application de l'article 12.2 du Statut du personnel. Les amendements proposés au Statut du personnel seront présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport et à examiner trois projets de résolutions.

23.5 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Le Directeur général transmettra au Conseil le rapport et les recommandations de la Commission. Le Secrétariat fournira oralement au Conseil une synthèse des points saillants. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

24. Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

- Tableaux et comités d'experts et leur composition

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général présentera un rapport sur les réunions des comités d'experts et groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'experts et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l'Organisation. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport.

En outre, le Directeur général donnera des précisions à la fois sur les réunions et sur la composition des comités d'experts qui se sont réunis en 2021.

25. Clôture de la session

Note :

Les membres du Bureau du Conseil exécutif ont eu une réunion avec le Directeur général le 30 septembre 2021. Celle-ci était organisée sous forme hybride : certains participants étaient présents à Genève tandis que d'autres y ont assisté par visioconférence. Le Dr Wahid Majrooh (Afghanistan), Vice-Président, était excusé.

BUT DE LA RÉUNION

1. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les participants à cette réunion étaient invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquantième session du Conseil exécutif, en vue d'établir l'ordre du jour provisoire. Les membres du Bureau étaient

également invités à examiner les modalités possibles des prochaines réunions des organes directeurs, à savoir : la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé, la cent cinquantième session du Conseil exécutif et la trente-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.

2. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants, le Directeur général s'est dit ravi de pouvoir rencontrer en personne le Président du Conseil exécutif et d'autres membres du Bureau. Il a indiqué espérer que cette tendance positive se confirme.

3. La réunion était présidée par le Président du Conseil exécutif. Dans ses remarques liminaires, celui-ci a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau, notant que les coordonnateurs régionaux avaient été invités à assister à la réunion en qualité d'observateurs.

4. Les membres du Bureau ont accepté la méthode de travail proposée. Ils sont également convenus, sur proposition du Président du Conseil exécutif, d'examiner ensemble les points relatifs i) à la hiérarchisation des propositions de points à l'ordre du jour provisoire et ii) à la préparation dudit ordre du jour.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CENT CINQUANTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

Sous-point existant dont la suppression est proposée

5. Conformément à la proposition du Président, les membres du Bureau ont d'abord examiné la proposition faite par le Gouvernement omanais de supprimer la subdivision figurant sous le point 15.2 du projet d'ordre du jour provisoire, dans la section consacrée au pilier 2 (Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire). Initialement, l'État Membre avait proposé d'inscrire ce point, intitulé « Initiative relative à la coalition pour un dispositif de protection universelle de la santé », à l'ordre du jour de la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif en mai 2021. Dans leurs délibérations, les membres du Bureau avaient recommandé d'en reporter l'examen à la cent cinquantième session du Conseil exécutif. Toutefois, le Gouvernement omanais a indiqué considérer que cette question n'appelait en réalité pas d'examen à ce stade. Le Bureau a décidé de **recommander** que ce point soit **retiré** de l'ordre du jour provisoire.

Nouveaux points proposés par les États Membres

6. Le Président a informé le Bureau que 10 propositions concernant de nouveaux points de l'ordre du jour avaient été reçues avant la date limite du 22 septembre.

7. Le Président a rappelé aux membres du Bureau l'existence du modèle demandé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session. Ce modèle invite les membres du Bureau à garder à l'esprit deux autres critères lors de l'examen de points proposés supplémentaires, c'est-à-dire à déterminer si ceux-ci couvrent un sujet appelant une attention urgente ou un sujet d'actualité n'ayant pas été examiné récemment par les organes directeurs. Dans ce modèle, les membres du Bureau sont également invités à tenir compte de la dernière fois que le point proposé a été examiné par les organes directeurs ; de toute activité actuellement menée par l'OMS en rapport avec le point proposé ; et de l'existence d'exigences en matière d'établissement de rapports en lien avec le point proposé.

8. Le Président a proposé qu'après examen, les membres du Bureau choisissent entre cinq options :

Option 1 : accepter la proposition en tant que nouveau point de l'ordre du jour ;

Option 2 : regrouper le point proposé avec un point existant ;

Option 3 : reporter l'examen du point proposé à une session ultérieure ;

Option 4 : renvoyer la proposition à l'attention d'autres organes directeurs, comme les comités régionaux ou le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif ;

Option 5 : retirer la proposition.

9. Le Président a également invité les membres du Bureau à tenir compte des aspects ci-dessous lors de leur examen des propositions.

- Il était déjà prévu que 25 points soient examinés à la cent cinquantième session du Conseil exécutif, organisée sur six jours ouvrables ; par jour, le nombre de points était donc déjà supérieur au départ à celui de la cent quarante-huitième session du Conseil, tenue sur huit jours, à laquelle 23 points avaient été examinés. Si tous les points supplémentaires proposés étaient acceptés, le Conseil examinerait 35 points en janvier 2022.
- Certaines questions figurant déjà dans le projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquantième session du Conseil exécutif devraient inévitablement faire l'objet de longues discussions, à savoir : le rapport du Groupe de travail sur le financement durable, le budget programme 2022-2023 et l'élection du Directeur général.
- Il conviendrait de porter une attention équilibrée aux différents piliers du treizième programme général de travail, 2019-2023.

10. Gardant à l'esprit, dans leurs décisions, que rien ne doit dévier l'attention de l'Organisation de son objectif prioritaire, qui est de mettre un terme à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les membres du Bureau sont convenus de formuler les **recommandations** suivantes :

Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

- le point proposé par le Gouvernement espagnol sur la transplantation dans la continuité des soins pour combattre les maladies non transmissibles devrait être **retiré**, le Secrétariat ayant expliqué que cette question devait déjà être examinée à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en 2022 ;
- l'examen du point proposé par les Gouvernements colombien, israélien, kenyan et rwandais intitulé « Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé », devrait être **reporté** à une réunion ultérieure ;¹

Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

- le point proposé par le Gouvernement autrichien intitulé « Commission permanente de préparation et de riposte aux pandémies et aux situations d'urgence » devrait être **regroupé** avec le **point 3 existant** de l'ordre du jour provisoire de la **cent cinquantième session du Conseil exécutif**, devenant un **nouveau deuxième sous-point dudit point**, qui devrait

¹ Le Secrétariat fournira en temps voulu des informations concernant une éventuelle réunion spécialement consacrée à ce sujet.

lui-même être **renommé** « **Renforcement de l’OMS** » ; le point intitulé à l’origine « Résultats de la session extraordinaire de l’Assemblée mondiale de la Santé en vue d’envisager d’élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l’OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies » devrait servir à créer un **nouveau sous-point 3.1** ; et le Secrétariat devrait décider si ce point relève davantage du pilier 2 ou du pilier 4 ;

- le point proposé par le Gouvernement colombien sur la mise en place de certificats de vaccination intelligents dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des voyages internationaux, à l’échelle mondiale, devrait être **retiré**, les membres du Bureau du Conseil notant que le Secrétariat travaillait déjà sur la question et que, compte tenu des différences entre les États Membres du point de vue de l’accès aux vaccins, l’initiative était prématurée ;

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d’un meilleur état de santé et d’un plus grand bien-être

- le point proposé par le Gouvernement sri-lankais intitulé « Élimination rapide de tous les pesticides hautement dangereux à usage agricole d’ici à 2030, conformément aux ODD » devrait être **renvoyé** à l’examen des **comités régionaux**,¹ les membres du Bureau étant d’avis que la question, bien qu’importante, constituait un enjeu de portée régionale plutôt qu’un enjeu de santé publique mondiale ;
- le point proposé par le Gouvernement des Émirats arabes unis sur le bien-être devrait être **retiré**, les membres du Bureau faisant remarquer que l’on pourrait envisager de rendre la proposition plus précise avant de la soumettre à une réunion ultérieure, en tenant compte également des résultats de la Dixième Conférence mondiale sur la promotion de la santé devant se tenir en décembre 2021 ;
- l’examen du point proposé par le Gouvernement fidjien sur les résultats du premier Sommet pour la santé dans les petits États insulaires en développement (PEID) devrait être **reporté** à la **cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif** en janvier 2023, les membres du Bureau relevant que, même si l’urgence de cette thématique apparaît de façon toujours plus claire, la question avait déjà été examinée à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021, et que les recommandations du Sommet pour la santé pourraient être présentées au Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session ;
- le point proposé par le Gouvernement néerlandais intitulé « Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels – Prévention et maîtrise des infections » devrait être traité au titre du **point existant** sur la sécurité sanitaire des aliments figurant à l’ordre du jour provisoire de la **cent cinquantième session du Conseil exécutif** ;

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

- le point proposé par le Gouvernement nigérian intitulé « Journée mondiale de l’élimination du cancer du col de l’utérus » devrait être **retiré**, le Directeur général suggérant que le moment était venu d’envisager d’adopter une approche globale pour ces propositions, plutôt que les traiter de manière fragmentaire ;

¹ Le Secrétariat fournira en temps voulu des informations concernant une éventuelle réunion spécialement consacrée à ce sujet.

- *le point proposé par le Gouvernement bahreïnien, intitulé « Cadre diplomatique pour la santé mondiale : faire progresser l'intégration de la santé dans toutes les politiques », pourrait plutôt être **intégré** dans le **programme de formation** de l'**Académie de l'OMS**, récemment inaugurée, et dans les travaux concernant la suite à donner à la Dixième Conférence mondiale sur la promotion de la santé, la proposition étant principalement de nature académique.*

11. Deux autres points supplémentaires sur la mise en œuvre du modèle de soins communautaires en santé mentale à l'ère de la COVID-19 et sur la mise en place d'une équipe d'intervention rapide d'urgence, proposés, respectivement, par les Gouvernements du Pérou et de l'Iraq, n'ont pas été examinés par les membres du Bureau car ils avaient été reçus après la date limite du 22 septembre.

Voir le Compte rendu de la Réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif le 30 septembre 2021 (https://apps.who.int/gb/gov/fr/chair-and-officers-of-the-executive-board_fr.html).

= = =